

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 99-22 DU 02 AOUT 1999

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 199 G signé le 18 novembre 1998 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet de construction de deux (02) écoles de formation professionnelle.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée, la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt n°199 G signé le 18 novembre 1998 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet de construction de deux (02) écoles de formation professionnelle pour un montant de cinq millions sept cent soixante dix mille (5.770.000) Dinars islamiques soit environ cinq milliards cinq cent vingt millions (5.520.000.000) de F CFA.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 02 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



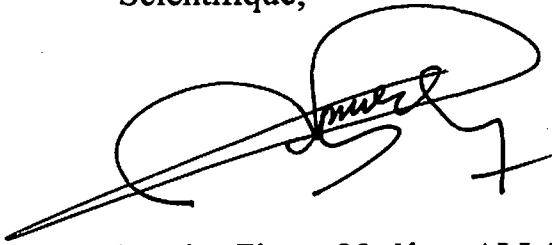
MATHIEU KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de l'Education
Nationale et de la Recherche
Scientifique,



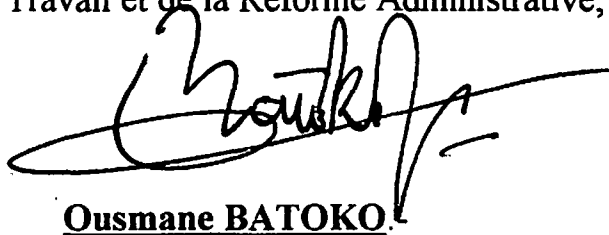
Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Pierre John IGUE.-
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative,



Ousmane BATOKO

AMPLIATIONS.- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CFS 2 HAAC 2 MFCCAG-PDPF 4
MFF 4 MENRS 4 MFPTRA 4 AUTRES MINISTRES 15 SGG 4
DEPARTEMENTS 6 DGBM-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 EN-DAN-INSAF 3
UNB- FASJEP-FNA 3 IGAA 1 JO 1.